

ÉDITO :

2011, une année pleine d'espoir.

En ce début d'année, l'activité syndicale n'a pas souffert du froid ni de la neige. Après la formidable lutte de 2010 contre la réforme des retraites, l'année démarre à nouveau sur le thème de la lutte.

Mais revenons un instant sur le puissant mouvement contre " la réforme " des retraites : que n'a-t-on pas entendu sur le sujet ?

Certes, le pouvoir a fait passer son projet contre l'avis de 70% de la population, mais une mobilisation dans la rue de cette ampleur cela ne s'était jamais vu. Alors quoiqu'en disent les grincheux, cela est porteur d'espoir pour les luttes à venir.

Et cet avenir commence par les négociations sur les retraites complémentaires.

Pour le moment, le MEDEF n'a proposé que la prorogation de l'**AGFF*** dont la CGT a approuvé le principe.

En effet, cette prorogation permet aux retraités de continuer de percevoir une retraite sans abattement pour la période allant du 1er janvier au 1er juillet 2011. Mais ce n'est qu'une solution provisoire qui ne règle pas tous les problèmes.

C'est pourquoi, dans le même temps, la CGT entend créer les conditions d'un nouvel accord sur les retraites complémentaires avant le 31 mars 2011 qui mette un terme à la baisse de rendement des régimes ARCCO et AGIRC, et revalorise la valeur de service du point sur la base de l'évolution du salaire moyen.

Autre sujet brûlant : la perte d'autonomie qui, si elle ne concerne pas que les retraités, les touche dans de nombreux cas.

Tous les salariés n'abordent pas la retraite dans le même état de santé, ni avec la même espérance de vie selon, en particulier, les conditions dans lesquelles ils ont exercé leur activité professionnelle.

On sait qu'entre l'espérance de vie moyenne à 60 ans d'un ouvrier et celle d'un cadre, il y a, actuellement un écart de 7 ans en faveur du second. C'est toute la question de la pénibilité de certains travaux que le gouvernement et le MEDEF refusent de prendre en compte.

C'est pourquoi il pourrait sembler naturel que la solidarité prenne en compte les conséquences de ces inégalités.

Dans les projets du gouvernement il n'en est rien ; les solutions individuelles sont privilégiées.

Quant à Sarkozy, il déclare contre toute réalité : "*la dépendance pourrait ruiner l'assurance maladie*" !

Autre question cruciale : le pouvoir d'achat car, sur les pensions, pèse le risque d'un nouveau décrochage par rapport à l'indice des prix sur lequel elles sont censées être indexées, sans oublier les diverses augmentations dont celle des mutuelles, une des causes étant le désengagement progressif de la sécurité sociale.

Dans l'Education, la suppression de 16 000 postes et les réactions que cela a provoquées, avec entre autres, la journée du 10 février.

Sans oublier les ports où la CGT reçoit l'appui des communaux de FO à Marseille. Et bien sûr d'autres luttes moins visibles mais tout aussi significatives du climat social.

Cette longue énumération pour dire que :
- d'une part, gouvernement et patronat continuent leurs attaques contre les conquêtes sociales,
- mais que, d'autre part, les salariés ne sont pas résignés et que le combat contre la remise en cause de la retraite à 60 ans leur a fait retrouver le chemin de la lutte pour faire avancer leurs revendications. Et les retraités ne sont pas en reste, au côté des actifs mais aussi pour leurs propres exigences, quant au pouvoir d'achat des pensions, à la perte d'autonomie, aux services publics de proximité, etc.

Mais pour être plus forts encore, il nous faut nous inscrire dans la campagne de renforcement et en premier lieu ne pas perdre 70 à 80 % de nos syndiqués lors de leur départ en retraite.

En conclusion, ne nous posons pas la question de savoir si le printemps sera chaud mais faisons en sorte qu'il le soit. Prenons exemple sur les peuples qui bordent comme nous la Méditerranée.

* **AGFF** : "*association pour la gestion des fonds de financement*" de l'ARRCO et de l'AGIRC, créée en 1982.

► Jean-Paul AUGIRON
Bureau de l'UFR

Retraites, le dossier n'est pas clos.

Il n'est pas clos en France où les luttes contre le plan d'austérité, les négociations sur les retraites complémentaires (ARRCO, AGIRC, IRCANTEC) provoquent un ensemble de réactions fortes des salariés, actifs et retraités.

Mais le dossier retraites n'est pas que français, il concerne l'ensemble des pays de l'Union européenne (UE). En témoigne le "livre vert" publié par la Commission européenne, sous la présidence de José Manuel Barroso, le 7 juillet 2010. Il est intitulé "Vers des systèmes de retraite adéquats, viables et sûrs en Europe".

La Commission publie périodiquement des "livres verts" dont chacun ouvre une consultation sur un thème donné à laquelle les personnes, les organisations et les associations peuvent participer.

À la clôture de la consultation (ce qui a été le cas du livre cité ci-dessus le 15 novembre 2010) la Commission définit ses orientations à partir de son analyse des contributions à la consultation et de ses propres conceptions, puis les publie dans un "livre blanc" qui constitue alors le programme qu'elle transmet au Parlement européen.

Livres verts ou blancs sont consultables sur internet ainsi que les contributions, il suffit de rechercher sur google "vers des systèmes de retraite adéquats, viables et sûrs en Europe", puis le même processus pour le livre blanc qui n'est pas encore paru.

Comment la Commission conçoit-elle l'adéquation, la viabilité et la sûreté des systèmes de retraite dans l'UE ?

Son introduction au débat pose comme principe que "les Etats membres sont responsables des retraites ; le présent livre vert ne remet

en question ni les prérogatives des Etats membres en la matière ni le rôle des partenaires sociaux et ne suggère pas qu'il existe un modèle "idéal" de système de retraite convenant à tous. Les principes de solidarité intergénérationnelle et nationale sont essentiels. Au niveau de l'UE, les systèmes nationaux de retraite sont soutenus par un cadre d'action allant de la coordination politique à la réglementation. Certains thèmes communs doivent en effet être traités de manière coordonnée ; c'est le cas par exemple du fonctionnement du marché intérieur, des exigences résultant du pacte de stabilité et de croissance, ainsi que des réformes des retraites, qui doivent être cohérentes avec la stratégie "Europe 2020".



Elle souligne que "la coordination stratégique au niveau de l'UE sur la question des retraites s'est avérée utile et nécessaire pour progresser à l'échelle nationale. Les fonds de pension font

partie intégrante des marchés financiers et leur conception peut encourager ou freiner la libre circulation de la main d'œuvre ou des capitaux".

Parmi les grands défis à relever, elle cite : "le poids du changement démographique, alourdi par la crise, tendra à réduire la croissance économique et à mettre les finances publiques sous pression (...) Même si les réformes ont déjà considérablement réduit l'incidence du vieillissement sur le coût futur des retraites, les dépenses publiques liées au vieillissement devraient encore augmenter de cinq points de pourcentage du PIB d'ici 2060 et la moitié de cette augmentation devrait survenir dans le domaine des retraites".

Et encore : "Les retraites par capitalisation pourraient aussi pâtir du vieillissement de la population. En effet, le vieillissement des sociétés réduirait le taux de croissance potentiel de l'économie, impliquant des taux de rendement réels moins élevés, ce qui pourrait aussi influencer sur les prix des actifs financiers. Cette éventuelle diminution des rendements des placements effectués par les fonds de pension risque d'entraîner une majoration des cotisations, une réduction des prestations de retraite, une amplification de l'exode des capitaux vers les marchés émergents ou une plus grande prise de risque."

Les modifications des systèmes de retraite : "Les réformes ont encouragé les augmentations récentes de l'âge effectif de départ à la retraite et ouvert

de nouvelles voies pour garantir le versement durable de pensions adéquates. En même temps, les réformes ont fait peser et continueront de faire peser une responsabilité accrue sur les individus en ce qui concerne les résultats.

Si les citoyens disposent d'un choix plus vaste ils sont aussi plus exposés aux risques. Pour que les réformes portent leurs fruits, tous les régimes de retraite doivent apporter leur pierre à l'édifice et les risques doivent être bien compris et gérés.

L'adéquation future des retraites dépendra des rendements sur les marchés financiers comme la capacité des marchés du travail à offrir des possibilités de carrières contributives plus longues et moins interrompues.

Les conséquences de la crise financière et économique :

" La capacité variable des régimes par capitalisation à surmonter la crise montre que les différences sur les plans de la conception, de la réglementation et de la stratégie d'investissement ont une importance indéniable. Les pertes varient selon les pratiques d'investissement et la capacité à tenir le choc est aussi fonction de la répartition de la charge entre les institutions de retraite, les cotisants et les bénéficiaires. "

Parmi les préconisations, relevons qu'il faudrait :

" Veiller à ce que le temps passé à la retraite ne continue pas à augmenter par rapport à la durée de vie active (...) Il faudrait donc augmenter l'âge auquel les citoyens cessent de travailler et perçoivent une pension. "

Vous avez déjà compris que la réforme des retraites Sarkozy est encore trop généreuse aux yeux de la commission européenne !

Les réactions syndicales pour développer les luttes.

Dans sa contribution, la CGT a déclaré à la consultation ouverte par le Livre vert :

" Ce livre vert de la commission européenne (CE) prépare le Livre blanc qui arrêtera les orientations de la CE en matière de retraite. En l'état actuel, ce texte est particulièrement dangereux. La CE attaque les systèmes de retraite actuels (l'âge de la retraite et la retraite elle-même). Son crédo : " la situation actuelle n'est pas soutenable.

À moins que les citoyens qui vivent plus longtemps travaillent aussi plus longtemps ".



Ce texte est, certes, soumis à la discussion. La CES * a émis des critiques, la CGT conteste les orientations proposées. Mais l'on sait d'expérience que s'il n'y a pas un fort niveau de contestation et de mobilisation en Europe, le texte actuel préfigure le Livre blanc ". (...) " Il y a donc urgence à mobiliser l'ensemble des retraités européens. La FERPA * a contribué à la rédaction d'un document de la CES qui sera présenté au prochain Comité exécutif de la CES.

Elle participera ensuite à la consultation de la CE moyennant un document spécifique de la Fédération. Ce document devra naturellement appuyer la ligne politique de la CES et, en même temps, mettre en exergue les spécificités pour les retraités ".

Sa conclusion est que " la CE piège délibérément les salariés ".

Il faut donc, par la lutte, inverser cette logique et pour cela :

- reconstruire l'espoir, la solidarité,
- relancer la croissance en faisant de l'emploi stable, qualifié, correctement rémunéré, la priorité de l'Europe,
- parier sur l'innovation et le développement durable,
- construire des solidarités intergénérationnelles fortes,
- renforcer les régimes de retraite par répartition,
- développer les services publics.

Quant à la CES, elle exprime un choix contraire à une conception ultralibérale des systèmes de retraite :

"À travers les systèmes de pension ainsi prônés, veut-on bâtir une Union européenne fondée sur le marché et la libre circulation des capitaux ?

Ou alors veut-on bâtir et promouvoir une Europe sociale fondée sur les valeurs de solidarité et de responsabilité collective, qui puisse garantir à chacun un revenu adéquat lorsqu'arrive l'âge de la pension ? C'est ce choix que fait la CES et qui trouve toute sa pertinence en cette année 2010, " **année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale** ".

* CES : confédération européenne des syndicats.

* FERPA : fédération européenne des retraités et personnes âgées.

► Dossier réalisé par
Françoise RAFFINI
Bureau de l'UFR

On nous fait le " coup " du travail : Entraînons-nous à pratiquer la désintoxication !

Pour justifier l'austérité salariale, les remises en cause de la durée légale du travail, patronat et gouvernement français tendent le piège du " coût du travail " et nous servent à l'envi des pseudo comparaisons avec l'Allemagne. Mais quelle est donc la réalité ?

- **Le niveau du " coût du travail "** (salaire brut plus cotisations sociales dites patronales) est plus élevé en Allemagne de 12 %. En 2008, il est, par salarié travaillant à temps plein dans les secteurs privés concurrentiels (industrie et services), de 52 458 € en Allemagne contre 46 711 € en France.

- **Le niveau du salaire annuel brut** est 34 % supérieur en Allemagne avec 43 942 € contre 32 826 € en France.

- **Le niveau du revenu net** après impôt est aussi supérieur de 6 % avec 25 167 € en Allemagne contre 23 694 € en France.

- **Le PIB par heure travaillée.** D'après l'OCDE, le produit intérieur brut (PIB) par heure travaillée, qui est une mesure de la productivité apparente du travail, est plus élevé en France qu'en Allemagne. Sur une base 100 pour les Etats-Unis, la France se situe à 96,2 et l'Allemagne à 91,4.

- **La durée moyenne du travail.** D'après Eurostat, la durée moyenne de travail est plus longue en France de 160 h par an avec 1 309 h en Allemagne contre 1 469 h en France.

- **Le " coût horaire " du travail** en France est de 23,6 € contre 24,6 € en Allemagne et la France se situe au 8e rang des 27 pays membres de l'Union européenne et en-deçà de la moyenne des 27 pays.

- **Durée hebdomadaire du travail.** L'OCDE confirme en notant que la durée hebdomadaire du travail a augmenté en France entre 2000 et 2008 alors qu'elle a diminué en Allemagne.

Contrairement à ce qu'affirment le patronat et le gouvernement, l'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques) note que dans la période suivant la mise en place des 35 h, l'évolution de la compétitivité a été bien plus favorable en France que chez la plupart de ses voisins européens.

C'est le "coût" du capital qui handicape notre économie.

**Communiqué CGT du 4 mars 2011 -
Frédéric Dayan.**

L'aide à l'autonomie

L'UFR publiera un dossier dans le prochain LIEN à ce sujet.

Pour l'instant, la CGT et l'UCR ont engagé une réflexion qui n'est pas achevée en cette mi-mars 2011.

Le site internet de l'UCR (ucr.cgt.fr) présente, dans sa rubrique " autonomie ", différents dossiers que je vous conseille très fortement de consulter. Certains font l'objet de mises à jour du fait que la réflexion n'est pas encore conclue au moins pour certaines parties : consultez et reconsultez donc ce site pour vous informer et participer au débat dans vos organisations.

Cette question de l'aide à l'autonomie est brûlante, d'une part parce qu'elle concerne de nombreuses personnes, pas seulement des personnes âgées, et que les moyens mis à leur disposition pour les aider sont drastiquement insuffisants, d'autre part, en raison de la volonté déclarée du président de la République d'en faire son dernier " grand chantier " avant l'échéance de 2012.

Les solutions qu'il évoque ne sont pas de nature à résoudre le problème (assurance obligatoire, dans le secteur privé notamment, recours systématique aux aidants familiaux, recours sur succession en particulier).

Une vaste campagne de formation sur cette aide à l'autonomie est lancée dans la CGT : participez aux assemblées organisées dans ce cadre par votre UD, votre UL, votre syndicat.

Pourquoi la CGT et l'UCR ont-elles choisi de parler d'aide à l'autonomie et non de prise en charge de la dépendance ?

Parce que la notion de dépendance renvoie à une approche uni-

quement bio-médicale alors que la compensation à la perte d'autonomie exprime un fait social à connotation dynamique : on ne fige pas l'image de la personne concernée dans un statut d'incapacité, on l'aide à retrouver le plus possible d'autonomie.

À cette étape de la réflexion et d'élaboration de propositions certains principes et repères fondamentaux existent. En particulier :

- la prise en charge de l'autonomie est d'abord un choix de société reposant sur les valeurs d'égalité, de fraternité et de solidarité.

- la CGT revendique parmi d'autres propositions :

* que la perte d'autonomie relève de la Sécurité sociale, car elle s'intègre parfaitement dans les fondements de celle-ci, à savoir " faire face aux aléas de la vie, de la naissance à la mort ",

* un droit universel de compensation de la perte d'autonomie pour tous les âges (elle conteste qu'on soit classé " handicapé " avant 60 ans et " dépendant " au-delà, avec des compensations différentes).

* un travail de prévention tout au long de la vie,

* la création d'un 5ème droit " autonomie " s'inscrivant dans la branche maladie en supplément des 4 y figurant déjà : la prise en charge de la maladie, de la maternité, de l'invalidité et du décès.

Les questions relatives au financement de ce 5ème droit sont fondamentales et encore en discussion. Nous entrons dans une lutte qui sera farouche mais pour laquelle nous devons nous donner les moyens de gagner.

► **Françoise RAFFINI**
Bureau de l'UFR